



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 23 MAI 2018

COMPTE RENDU

Présidée par M. Philippe Laurent en présence du directeur général du CSFPT, cette réunion fut l'occasion de faire la connaissance de M. Christian Bernard, nouveau sous-directeur aux élus locaux et à la Fonction publique territoriale à la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) en remplacement de M. Stéphane Brunot nommé secrétaire général de la préfecture du Loiret.

Bruno Collignon représentait la **FA-FPT**.

Dans un premier temps, la DGCL a présenté le tableau de suivi des textes après avis du CSFPT.

Seuls trois textes sont en attente de publication au Journal officiel, deux concernant le transfert de l'organisation des élections au CNFPT et aux centres de gestion et le troisième portant sur des dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes.

Compte tenu de l'absence de projet de texte inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du 13 juin, cette séance est annulée, seul le Bureau du CSFPT se réunira ce jour-là.

Chaque président de formation spécialisée (FS) s'est ensuite exprimé sur les travaux en auto-saisine en cours. Pour mémoire, différents groupes de travail (droit syndical, sapeurs-pompiers professionnels, reconversion professionnelle) poursuivent leurs travaux.

Parallèlement, les travaux des différentes FS se poursuivent : document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP - (FS4), filière culturelle - enseignement artistique - (FS3), formation des ATSEM et des animateurs (FS2).

De son côté, la FS5 présidée par la **FA-FPT** poursuit son auto-saisine sur le bilan qualitatif des emplois aidés au sein de la Fonction publique territoriale (FPT).

Lors de cette réunion, la **FA-FPT** a insisté sur les risques qui pèsent aujourd'hui sur la FPT compte tenu de l'avancée du dossier « Action publique 2022 » (suppression de 70 000 postes, recours accru aux contrats, remise en cause des instances de dialogue social ...).



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

Par ailleurs, les prises de position exprimées par certaines associations professionnelles représentent pour la **FA-FPT** un risque important pour l'avenir du service public. Nous avons rappelé notre attachement au principe démocratique qui s'appuie sur la légitimité des élu·e·s pour tout ce qui concerne les choix en matière de politiques publiques. Pour la **FA-FPT**, les missions de l'encadrement (DG, DRH ...) consistent à mettre en application les orientations définies par les assemblées délibérantes, et ne peuvent en aucune manière se substituer au rôle des élu·e·s.

Dans ce contexte, la **FA-FPT** encourage la création d'une Fédération des employeurs territoriaux, telle que souhaitée par le collège des employeurs du CSFPT, afin de peser dans les discussions en cours sur l'avenir du service public de proximité incarné par la FPT, et d'apporter ainsi un contre-pouvoir aux lobbys exercés par certaines associations professionnelles.

La prochaine réunion du Bureau du CSFPT aura lieu le 13 juin à 9h. La prochaine assemblée plénière se tiendra quant à elle le 4 juillet.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !